

# COTE INDIGO: DU RÊVE AU CAUCHEMAR

LETTRE OUVERTE A L'ATTENTION DE MONSIEUR MONTAGNIER-BENET PAR UN GROUPE DE PERIGNANAIS **N° 3**

*Depuis un peu plus de 2 ans, nous Pérignanais, que l'on soit sédentaires ou de passage, subissons les agissements de monsieur André Luc Montagnier, élu lors des dernières élections municipales. Nous avons voté pour l'ensemble d'une équipe, qui semblait solide et incorruptible, qui améliorerait le développement de notre territoire, qui serait à l'écoute de chaque citoyen, sans distinction. Et pourtant, nous sommes tristement spectateurs des agissements de ce dernier, tantôt dictateur fou, tantôt entrepreneur raté au service de crapules locales, qui pour améliorer le luxueux confort de sa "loge" sape l'avenir des plus fragiles.*

Monsieur le maire, souvenez-vous, qu'au cours de l'été 2021, le petit notable expert en sécurité qui à vu son entreprise se "vautrer" financièrement, a décidé d'appliquer la recette de sa mauvaise gestion de chef d'entreprise à notre belle commune. En effet, les projets secrets que lui et son émissaire du Parti socialiste, occupant les fonctions de directeur général des services et celles de maire par intérim, quand l'original ne se lamentait pas dans la chambre obscure d'une clinique spécialisée au fin fond des Pyrénées, ont précipité la chute de notre économie locale. Nous nous demandions "que va t'il nous réserver à St Pierre après la "roue de l'infortune", le bidonville artisanal aux apparences d'un camp de réfugiés, la promenade écolo désertée par les touristes". Mais aussi, "ses contraventions illégales, à l'égard des riverains qui stationnent quelques instants afin de décharger leurs courses et des vacanciers, ses parkings en piteux état, à l'opposé du centre, forçant les personnes handicapées et âgées à parcourir plusieurs centaines de mètres".

Cet été encore, monsieur le maire, vous semblez vous surpasser. Au soir du 16 Septembre 2021, dans la salle polyvalente du "Hangar", vous offriez aux Pérignanais un spectacle à la mesure de votre prestige ; un seul micro pour tous les membres du conseil municipal et un autre recevant allègrement vos postillons ; votre comportement était autocratique et totalitaire comme le pratique votre modèle qui siège à l'Élysée. Monsieur le maire, vous semblez avoir été détourné par la voyoucratie, despote, digne de l'ère soviétique, vous pensez avoir le droit d'user de vos pouvoirs de premier magistrat et de celui des agents de la police municipale pour appliquer une répression sournoise et lâche à ceux qui jadis vous ont fait confiance, à l'instar des horribles mafias internationales. Vous préférez faire taire vos détracteurs plutôt que de débattre avec eux, le délit d'opinion et le bannissement étant vos seuls leitmotiv.

Les Pérignanais gardent en mémoire votre attitude qui a choqué toute l'assistance vis-à-vis des adjointes élues légitimement. Leurs mandats de première adjointe à l'urbanisme - membre du bureau syndical du parc national de la Narbonnaise- ainsi que de la cinquième adjointe au social, - également vice présidente du SIVOM jamais remplacée depuis- qu'elles effectuaient avec dignité et sérieux, vous ont-ils rendu à ce point jaloux et paranoïaque pour que vous décidiez de les humilier publiquement, en les destituant, car vous tentiez de leur mettre sur le dos les conséquences des magouilles dont vous et votre frère siamois qui occupe votre bureau voisin êtes à l'origine ?

Ou bien ceci n'est-il que le reflet de vos détestations envers les gens compétents, les faisant remplacer par des élus à l'intelligence incertaine pour mieux les bâillonner ? Votre proche entourage s'est confié à des Pérignanais au sujet de vos moments les plus sombres, certains certifient même à votre propos que les cosmétiques les plus poussés ne parviennent plus à recouvrir les bleus de vos crises de démence. A ce propos, êtes-vous prêt à présenter vos excuses publiquement à l'un de nos militants, que vous avez injurié et menacé de mort suite à ce conseil municipal ? Êtes-vous prêt à vous séparer de Mme Charpentier, qui s'est donné en spectacle en commettant des violences en réunion sur un administré qui vous semblez indélicat, puis s'est fait remettre un certificat de coups et blessures falsifié dont la consultation demeure toujours impayée .

Nous exigeons la démission immédiate du premier adjoint M. Moro, dont la compagne a allègrement qualifié de "merde" un Pérignanais avec son approbation. A votre avis, de par sa couleur de peau et ses origines, devons-nous conclure à de la xénophobie décomplexée et assumée de sa part ? Nous ne manquerons pas de le demander à la justice. Nous vous rappelons d'ailleurs que votre adjoint a pour prérogatives la gestion des moyens de prévention et de sécurité pour la commune. Cela nous informe sur sa qualité à apprécier la légalité de la fermeture de la rue du Rocher, alors que l'arrêté municipal n°189-2021 fait mention que cette voie est réservée au passage des véhicules de secours.

Concernant les prérogatives liées aux animations et festivités, dont le mandat est confié à M.Tiopista, alias "Casper le fantôme" vous devriez lui demander de rentrer de Belgique, lui qui n'a d'ailleurs participé à aucun conseil municipal, afin qu'il constate de lui-même que le port au niveau du quai Brossolette appartient toujours à Narbonne. Il est intolérable que les feux d'artifices ne profitent qu'aux estivants de Narbonne plage au détriment de ceux qui résident chez nous.

Oseriez-vous nous dire comment progresse le projet de la maison médicale, dont les infrastructures appartiennent à la commune et nécessitent une rénovation à hauteur de 200 000 €. Nous vous rappelons que le budget alloué à la rénovation du futur centre médical avait été voté par vous et votre majorité. Alors comment se fait-il que vous ayez décidé de préempter l'ex maison du Notaire Sirven à Fleury d'Aude pour un montant avoisinant les 550 000 €, dont le coût de la rénovation pour l'aménager en lieu recevant du public coûtera au Pérignanais 450 000 € supplémentaires ? Vos compétences d'homme d'affaires nous rassurent un peu quant à la rentabilité de vos mégalomanies, après que nous ayons appris au mois de Juin sur "Emploi Fleury" que vous mettriez à disposition les locaux du centre médical gratuitement et ce pour une durée minimale de 10 ans à tout médecin s'y installant. Nous savons que votre dispensaire ne sera pas dans les clous une fois de plus, en raison de sa situation géographique et de sa localisation accidentogène.

Heureusement, vous pourrez toujours vous réfugier dans la paillote "le Monoï" que vous avez octroyée à ce repreneur proche de la famille de l'adjoint M.Schmidt, alors que les anciens gérants se plaignaient d'être bloqués par vos services dans leur démarches de cession de leur fonds de commerce. Vous semblez croire une fois de plus que vos pouvoirs et ceux de vos lieutenants peuvent vous permettre de faciliter vos investissements et ceux de vos proches sans crainte de sanctions pénales. A ce titre, nous vous conseillons de plonger votre regard dans un tome du code pénal, et de vous rapporter aux articles 432-12 à 432-13 sur la prise illégale d'intérêts.

Afin d'être certains de ne manquer aucune ligne de ces textes de lois, peut-être devriez-vous retirer vos ostentatoires lunettes noires que vous portez nuit et jour, sans doute pour cacher une addiction qui rend le contour des yeux rouges et provoque des irritations des fosses nasales. En recouvrant la vue, vous pourriez aussi constater par vous-même que nombre de vos élus ne remplissent pas leur mission de service public, comme Mme Costesseque, gérante du restaurant "le palmarium", déléguée aux campings et qui ne peut se dévouer à ses prérogatives du fond de sa cuisine. Durant sa présence unique à une réunion concernant les campings en novembre dernier, elle serait seulement intervenue pour approuver aveuglément votre projet de vous séparer du "Rive d'Aude" au profit d'un groupe privé.

Seriez-vous en mesure de justifier le cas de Mme Charpentier, qui ne participe que très peu aux assemblées du conseil communautaire, préférant jouer à la nounou du maire, alors qu'elle devrait aussi se dévouer davantage à son mandat d'élue à "la culture". Pour votre "amie" vous avez voulu faire prendre en charge ses frais de justice avec les deniers des contribuables, alors que de nombreux élus d'oppositions et de votre majorité l'ont refusé, ayant été témoins direct du comportement indigne de sa fonction. Nous n'acceptons pas également que vous la rémunériez avec l'enveloppe communale à hauteur de 700 € pour participer aux réunions de l'agglo, dont le versement de ses indemnités n'incombe pas aux Pérignanais.

Nous contestons également les subventions offertes à la pseudo association humanitaire dirigée par Mme Moro, qui s'occupe de vos "réfugiés ukrainiens" logés dans la future maison des associations, et que vous seriez allés récupérer héroïquement entre deux bombardements de l'artillerie russe. Votre intérêt pour la situation des familles ukrainiennes semble plus important que le sort des sans-abris français qui arpentent les rues de notre station.

Faites donc également soigner votre cécité concernant un établissement de la place des vergnettes, qui malgré les nombreuses rixes et admissions à l'hôpital causés par la violence de ses clients locaux et les fils d'un de vos élus, continuent de faire régner la terreur contre nos vacanciers et saisonniers qui ont le malheur de croiser leurs regards. Dernièrement, un homme a été laissé pour mort jusqu'au petit jour, à la vue de tous. De fait, nous ne comprenons toujours pas pourquoi vous ne fermez pas administrativement ce "Fight Club", alors que vous l'avez fait pour un concurrent n'ayant eu pour seul tort que d'être l'un de vos adversaires politiques aux dernières municipales.

Nous n'oublierons jamais que l'année dernière, un de nos amis, le très honorable André Causse, 78 ans, retraité de la police nationale, plusieurs fois colistier aux élections municipales et toujours en forme malgré son grand âge, est décédé dans l'ignorance la plus injuste. Une proche, vivant à plusieurs centaines de kilomètres de ce dernier, avait sollicité en urgence les agents de votre police municipale, pour leur demander de vérifier son état de santé, car ne répondant plus à ses appels quotidiens. Malgré l'engagement de vos agents, aucun ne s'est rendu chez lui, préférant sans doute arracher nos affiches plutôt que de s'occuper de l'intégrité des personnes vivant dans notre commune. Sur place, après 3 jours d'inquiétude, cette brave personne était retrouvée couchée sur le sol de sa maison après avoir rendu son dernier souffle, seulement quelques heures avant l'arrivée des premiers secours.

Abonne-toi sur  "Les Identitaires D'Occitanie" pour retrouver notre actualité.

Contacte-nous au 07 88 95 11 67

